

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 306

AMENDEMENT

présenté par

Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Hetzel, M. Le Fur, M. Tryzna, M. Juvin, M. Brigand,
Mme Sylvie Bonnet, M. Duparay, M. Portier et Mme de Maistre

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« a »,

insérer le mot :

« récemment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir le respect de la volonté et de la liberté du patient.